



50 ans Déclaration des Droits de l'Homme

*Réfugiés dans un train désaffecté, Ingouchie, avril 1996
(Foto: Rip Hopkins)*

Fiction ou réalité?

L'Organisation des Nations Unies fait de grands efforts pour inciter les gouvernements des Etats-membres, les organisations des Droits de l'Homme, les ONG's, de commémorer dignement le cinquantenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, promulguée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 10 décembre 1948. Il serait peut-être utile de rappeler à cette place l'article premier de cette Déclaration :

.. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits sans distinction aucune, .. notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre .. situation....Cet article comporte déjà tout un programme!

Cette déclaration de 1948 fut le résultat des souffrances provoquées par la Deuxième Guerre Mondiale et tenait compte des crimes commis contre l'humanité dans les multiples régions du globe.

Elle fut peu à peu complétée par des conventions qui ont été ratifiées par la majeure partie des Etats-membres, comme par exemple la Convention de Genève de 1951 sur la protection des réfugiés politiques, raciaux ou religieux, la convention contre la discrimination raciale, la convention contre l'esclavage etc. Ces textes bien intentionnés auraient pu mener

l'humanité à une ère de justice et de paix. Or, fut-ce le cas? La question est permise au bout de cinquante années!

Rappelons à cet endroit que l'organisation des Nations Unies vaut ce que valent ses membres. Si ceux-ci ne remplissent pas leurs devoirs vis-à-vis de l'organisation mondiale, aussi bien matériels que moraux tout le système ne peut pas fonctionner.

Le préambule de la fondation de l'ONU dit bien «Nous les peuples des Nations Unies....». Mais en réalité l'organisation se compose de délégués des gouvernements et non de citoyens élus par voie démocratique. Ceci a conduit l'organisation mondiale à être dépendante de la bonne volonté des Etats, surtout des grands, qui peuvent facilement bloquer tout en refusant de payer les cotisations dues. Il n'est pas nécessaire de citer des noms, tout le monde est au courant...

Un autre point faible est l'absence de sanctions contre ceux qui ne respectent pas les Droits de l'Homme. Or, ceci permet à certains gouvernements dictatoriaux ou pseudo-démocratiques de faire comme bon leur semble. En plus il y a des intérêts économiques ou stratégiques qui incitent les grandes puissances à fermer les yeux ou les oreilles pour ne pas entendre les cris de souffrance de certaines populations. C'est l'égoïsme qui prime! Or, que voyons-nous? Et l'Europe

dite «civilisée» ne fait pas l'exception à la règle. Regardons l'Irlande du Nord, la Bosnie, la Corse, le Pays Basque. L'Afrique est actuellement le point crucial des violations des Droits de l'Homme: l'Algérie, le Burundi, l'Égypte, le Liberia, le Rwanda, le Soudan pour ne nommer les cas les plus graves. Quel est le sort des Indiens de l'Amazonas, des habitants des favelas de Rio de Janeiro, quel est le sort des habitants de Timor de l'Est, de la Corée du Nord ou de la Tchétchénie et du Kurdistan?

Tous ces malheurs touchant des millions d'hommes, de femmes et, surtout, d'enfants créent des flux de réfugiées, de migrants, de population fuyant la guerre, la faim, la persécution. Alors «ils» arrivent par bateaux entiers sur les côtes de l'Europe ou des Etats-Unis. Et «nous» fermons notre forteresse en dépit des conventions signées, des déclarations souscrites et de la morale occidentale.

Le cinquantenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme ne devrait pas donner lieu à des fêtes ou réjouissances, il devrait nous inciter à la méditation et à la recherche de faire mieux dans les cinquante ans à venir!

E.C. Levy - Raus, président de l'ALNU

L'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies informe toutes les organisations intéressées aux problèmes des Droits de l'Homme qu'elle va inaugurer bientôt son nouveau siège social qui servira en même temps de

CENTRE DE DOCUMENTATION DES DROITS DE L'HOMME

dans un local mis à sa disposition par le Gouvernement au 8, rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg (face au Musée).

Des renseignements peuvent être obtenus par téléphone 32 94 66 ou fax 32 04 63 ou par lettre à l'adresse provisoire 99, rte d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

La date de l'ouverture sera communiquée dans les médias.